

Séance du 29 Novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 20

Date de la convocation : 23/11/2023
Date d'affichage : 23/11/2023
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois et le 29 novembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent.

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur MARTIN Patrice, Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Monsieur LEBON Nicolas, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GOULAY Martine donne pouvoir à Monsieur SCHACHER Christophe, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Madame LACAM Stéphanie, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle donne pouvoir à Madame LAFOSSE Anne Mary,

Secrétaire de séance : Madame LAFOSSE Anne Mary,

Objet : demande de subvention pour Poussy la Campagne

Délibération 86/2023

Considérant le projet de sécurisation de la RD 229b, rue de l'Eglise et rue du Marronnier, commune déléguée de Poussy comprenant la réfection de voirie, la création de trottoirs et l'amélioration du pluvial,

Considérant l'estimation proposée :

Année 2024, la tranche 1 : 92 263.50€ HT

Année 2025, tranche 2 : 96 874.50€ HT

Les devis de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 3 990€ et 9 000€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR, la DSIL ou tout autres organismes et à signer tout actes nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 30 novembre 2023

Le Maire

P. MARTIN



La secrétaire

A M. LAFOSSE